



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.2/48/L.4
19 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DEUXIEME COMMISSION
Point 97 de l'ordre du jour

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT

Chine et Colombie* : projet de résolution

Conférence internationale sur le financement du développement

L'Assemblée générale,

Réaffirmant l'importance et la validité continue de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement, qui figure dans l'annexe à sa résolution S-18/3 du 1er mai 1990, de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, contenue dans l'annexe à sa résolution 45/199 du 21 décembre 1990, de l'Engagement de Cartagena¹, du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, qui est reproduit dans l'annexe à sa résolution 46/151 du 18 décembre 1991, du Programme d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés² et des divers accords et conventions, notamment Action 21, adoptés par consensus au cours de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement³,

* Au nom des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77.

¹ TD/364, première partie, sect. A, "Un nouveau partenariat pour le développement : l'Engagement de Cartagena", adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa huitième session tenue à Cartagena de Indias (Colombie), du 8 au 25 février 1992.

² Voir le Rapport de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 3-14 septembre (A/CONF.147/18), première partie.

³ Voir le Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992 [A/CONF.151/26/Rev.1 (Vol.I et Vol.I/Corr.1, Vol.II, Vol.III et Vol.III/Corr.1)] (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), Vol.I : Résolutions adoptées par la Conférence.

Rappelant sa résolution 46/205 du 20 décembre 1991, relative à la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement et sa décision 47/436 du 18 décembre 1992,

Notant avec intérêt l'analyse de la situation financière actuelle, qui figure dans le rapport du Secrétaire général⁴, ainsi que le lien qui existe entre la paix et la sécurité, la croissance et le développement⁵,

Rappelant sa résolution 47/181 du 22 décembre 1992, relative à un programme d'action pour le développement;

1. Décide de continuer à étudier, en consultation et en coopération étroites avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la question du financement du développement et des sources de financement potentielles;

2. Prie le Secrétaire général d'établir, à l'intention de l'Assemblée générale à sa cinquantième session, un rapport de situation sur les sources potentielles de financement du développement, en particulier à la suite des décisions intervenues lors des négociations du GATT, dans lequel serait étudiée la possibilité de réaffecter au profit du développement des fonds actuellement destinés aux subventions à la production, ainsi que sur le système financier international pour le développement, afin d'examiner la question de la convocation d'une conférence internationale sur le financement du développement;

3. Décide d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquantième session la question du financement du développement comme point subsidiaire du point intitulé "Coopération internationale pour la croissance économique et le développement".

⁴ A/48/367.

⁵ Voir A/46/594 et E/1992/82/Add.1.